

## **Jeûne fédéral et sabbat**

Le Jeûne fédéral est un jour invitant chaque année depuis son institution en 1832, à un temps d'arrêt et d'action de grâces. Aujourd'hui, pouvoir s'arrêter devient d'autant plus essentiel que le rythme de la vie actuelle semble s'accélérer toujours plus. On aimerait parfois plus d'heures dans nos journées et plus de jours dans nos semaines pour pouvoir faire tout ce qu'on devrait ou voudrait. Lorsque nous n'y prenons pas garde, les délais et les échéances deviennent des tyrans impitoyables ne laissant aucun répit, à aucun jour de la semaine.

Ce n'est peut-être pas pour rien qu'en plein milieu des Dix Commandements se trouve cette invitation par Dieu à un jour d'arrêt : « *Souviens-toi du jour du sabbat pour me le réserver. Tu as six jours pour travailler et faire tout ton ouvrage. Le septième jour, c'est le sabbat qui m'est réservé, à moi, le Seigneur ton Dieu* » (Livre de l'Exode 20,8-10a).

Ce commandement du sabbat était une invitation à se rappeler que Dieu était là et que l'être humain avait besoin d'un temps pour être en communion avec lui. Ce commandement était libérateur car il donnait le droit de s'arrêter : une fois par semaine, il n'y avait pas à produire ou à chercher un quelconque rendement.

En cette fin de semaine, que le Jeûne fédéral soit également un sabbat, un temps d'arrêt, qui nous permette de reprendre souffle, d'être reconnaissant à Dieu et de réaliser ce et Celui qui compte vraiment.

Tojo Rakotoarison.

Pasteur, Paroisse EERV Vallorbe